

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
patrimoine

Sous matière : Autres  
actes de gestion du  
domaine public

**OBJET :  
DENOMINATION  
- PARVIS DE  
PERONNE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 18.01.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.01.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **30 JAN. 2018**

Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE  
Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES  
Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis,  
ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ  
Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy,  
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absents :**

Mme THOMAS-DAIDE Hélène,  
M. LINOU Stéphane,

**Secrétaire** : Mme EL KAHAZ Sarah,

M. le Maire rappelle à l'assemblée un fait historique qui s'est déroulé durant la  
première guerre mondiale. En effet, la Mairie et la Caisse d'Epargne de  
Péronne (commune de la Somme) ont été délocalisées temporairement à  
Castelnaudary en 1918, dans l'immeuble appartenant aujourd'hui à la famille  
Grimaud, face à la Halle de Verdun.

Le Maire de l'époque, Monsieur Jean Durand, évoquait déjà au conseil  
municipal « à titre de reconnaissance et de souvenir de donner à une des rues  
de la ville, le nom de Péronne », proposition demeurée sans suite.

Afin de rendre hommage à cette page de notre histoire, il est proposé  
aujourd'hui de dénommer devant la halle de Verdun l'espace tel que présenté  
sur le plan ci-annexé : **parvis de Péronne**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** que l'espace de la commune ci-après désigné figurant sur le plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante :

- Parvis de Péronne

**PRECISE** que les services fiscaux (cadastre), la Poste, les services de secours et les concessionnaires (EDF, GDF, Lyonnaise des Eaux, France Telecom) seront informés.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 janvier 2018.

Ampliation faite le :  
**30 JAN. 2018**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**29 JAN. 2018**  
Par publication le :  
**30 JAN. 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Po/*



Hervé ANTOINE



Le Maire,  
*Patrick MAUGARD*

**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 29/01/2018  
N°011-211100763-20180124-2018-17-DE

